

JANVIER 2019



La lettre du sénateur PATRICIA MORHET-RICHAUD

EDITORIAL

L'année 2019 ne commence pas sous les meilleurs auspices. Nous ne pouvons nous réjouir en effet de l'état de la France après 5 ans d'immobilisme du quinquennat Hollande et de l'échec des 18 mois de la présidence Macron. Avec mes collègues de la majorité sénatoriale nous poursuivons notre travail législatif, au plus près de la spécificité de chaque territoire, bien déterminés à répondre avec pragmatisme aux besoins exprimés par les français. Mais la nécessité de dialogue et de cohésion doit se faire dans le respect absolu de la démocratie et de la légitimité du suffrage exprimé.

CRISE DES GILETS JAUNES ET GRAND DEBAT



Interview croisée des Présidents Gérard Larcher et Bruno Retailleau

Faut-il participer au grand débat et que peut-il en sortir ?

GL : Il faut sortir de la logique de la contestation de la seule rue. Croyant à la vertu du dialogue, je pense donc que ce débat peut être utile. Mais je ne suis dupe de rien. Ni de la façon dont il a été imaginé, ni de la façon dont il est organisé. Il faut être prudent, vigilant et exigeant sur la suite que l'Exécutif proposera de donner à cette consultation. Le Sénat, en tant qu'Institution n'y participera pas mais chaque parlementaire est libre d'y participer, comme je le ferai, à titre personnel, dans mon département. Je pense qu'il est important que les élus, locaux comme nationaux, donnent aussi leur analyse des maux qui affectent notre pays et les solutions qu'ils proposent.

BR : Le débat, j'y suis toujours favorable. Une partie de la population a le sentiment de ne pas être entendue par ceux qui ont la responsabilité du pays et dans cette période troublée, tout ce qui peut contribuer à réinstaurer le dialogue doit prévaloir. Nous n'oublions pas pour autant que les maires avaient, les premiers, alerté le Président de la République sur le climat de grande tension que connaît la France aujourd'hui. Maintenant, pour que le débat voulu par le gouvernement soit utile, il faut qu'Emmanuel Macron lui donne un débouché démocratique : choisira-t-il un référendum à choix multiples ou non ? Des textes de loi à soumettre au Parlement à partir des conclusions ? Cette question est essentielle parce qu'après le temps du débat vient le temps des urnes et de la décision.

La France traverse une crise longue et violente ; comment expliquez-vous pareille tension ? Cette violence est-elle inédite ?

GL : Les revendications sur le pouvoir d'achat et l'iniquité fiscale étaient à l'origine légitimes. J'avais moi-même pointé dès 2015 les difficultés de cette « France d'à côté », celle qui s'est sentie abandonnée à force de n'être ni entendue ni écoutée ni respectée. Mais les « Gilets jaunes » de janvier 2019 ne sont plus ceux du 17 novembre 2018. La violence, les désordres, les saccages sont inacceptables, tout comme la surenchère des revendications. Nous avons besoin d'autorité, du respect de la loi de la République, des règles communes.

La défiance vis à vis des institutions et des élites et le scepticisme s'ajoutent à la crise : comment rétablir la confiance avec les Français ?

GL : La confiance ne se décrète pas, elle se gagne. Depuis une décennie, mais encore plus depuis quelques mois, le rejet du politique est net, mais plus largement de toutes les « élites » du pays : journalistes, syndicats... La confiance envers les élus est directement liée à la relation de proximité qu'ils entretiennent avec leurs électeurs. Le maire est donc naturellement l' élu en qui les Français ont le plus confiance et je souligne que 70% des maires expriment leur confiance au Sénat qui représente les territoires. Cela démontre une fois encore à quel point l'ancrage territorial des parlementaires est essentiel.

Cette proximité est justement mise en avant par de nombreux élus locaux. Serait-ce un moyen d'endiguer la crise ? Est-il urgent d'accélérer la décentralisation ? Comment réaffirmer la place et la responsabilité des maires ?

BR : Je me félicite qu'Emmanuel Macron associe les maires et les mette en valeur dans le débat. Après les avoir mésestimés, alors qu'ils sont largement plébiscités par les Français, c'est un changement dont on ne peut que se réjouir ! La haute administration a trop souvent voulu reprendre aux collectivités les libertés qu'elles s'étaient vues accorder. L'épisode #Balancetonmaire ou encore du refus du Président de la République de se rendre au Congrès des Maires en 2018 ont été désastreux et on ne peut qu'être solidaire du sentiment d'abandon qu'éprouve une grande majorité des 550 000 élus locaux. La décentralisation est la voie de la modernité et de l'avenir, elle est la réponse à la fatigue démocratique : il est urgent de libérer les collectivités territoriales ! Nous devons réaffirmer le rôle des élus locaux et leur rendre la pleine maîtrise de leurs actions et de leurs finances.

Certains Français réclament plus de démocratie directe. Cette revendication permettrait-elle d'améliorer la situation et la représentation des Français ?

BR : Cette réclamation s'inscrit dans le contexte actuel marqué par la colère civique et le malaise démocratique. Pour y répondre, nous devons recourir davantage au référendum, qu'il soit local ou qu'il concerne les grandes questions qui engagent l'avenir de la Nation. Cette tradition de la Vème République permet d'équilibrer notre démocratie représentative. Mais ces référendums sont efficaces, à condition que leur verdict soit respecté. Sinon - et c'est ce que nous avons vécu avec l'abandon du projet de l'aéroport de Notre-Dame des Landes qui est allé à l'encontre du résultat du référendum local - le déni de démocratie affaiblit l'état de droit et renforce la défiance. Or, les élites ne peuvent pas donner le sentiment de vouloir se passer de la souveraineté populaire. Ce besoin de participation exprimé par les citoyens ne sera rendu possible qu'avec les élus locaux : ils ne sont pas des agents de l'Etat mais incarnent bien l'idée d'une empathie et d'une meilleure prise en compte des préoccupations des citoyens. Ce sont eux qui nous permettront de tisser à nouveau un lien avec les citoyens, parce qu'ils sont le cœur de la vie républicaine.

Le Président de la République pose dans sa lettre la question du rôle et de la potentielle transformation des assemblées dont le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental. Quelle réponse voudriez-vous apporter ? Pourquoi le Sénat joue-t-il un rôle majeur ?

GL : Le Président m'a affirmé qu'il ne souhaitait pas le rapprochement entre le Sénat et le CESE. Le CESE et le Sénat sont des assemblées très différentes. Le CESE est une assemblée consultative à saisine facultative. Le Sénat est quant à lui une assemblée parlementaire d'élus. J'ai rappelé au Président de la République l'utilité d'un contre-pouvoir qui ne procède pas de l'élection présidentielle, libre et responsable, privilégiant l'intérêt du pays. Un contre-pouvoir susceptible de contrôler l'action du gouvernement en toute indépendance. Le Sénat a été le premier à attirer l'attention du gouvernement sur les risques de l'augmentation des taxes sur le carburant, de la non-indexation des retraites, sur le niveau des dépenses publiques, sur la fracture territoriale. C'est lui qui a voté, à l'initiative de Bruno Retailleau, un texte anticasseurs que l'Assemblée nationale va reprendre fin janvier, fait des propositions sur le statut de l'élu local et la revitalisation des centres-bourgs, qui s'est opposé à l'instauration autoritaire du 80 km/h, a imaginé un système de quotas en matière d'immigration etc.

LE SENAT A L'ECOUTE DU PAYS

Depuis la crise des gilets jaunes, de nombreux rapports et propositions de loi rédigés par les sénateurs inspirent le gouvernement.

✓ LES 80KM/H



Mardi 15 janvier, Emmanuel Macron s'est enfin dit prêt à des aménagements sur la limitation à 80km/h. : « Il n'y a pas de dogme. Il faut ensemble que l'on trouve une manière plus intelligente de la mettre en œuvre. » Il a appelé les maires à faire des propositions.

Dès janvier 2018, le Sénat s'était emparé de cette question en créant un groupe de travail sur la sécurité routière.

Après avoir entendu 47 personnes au cours de 17 auditions et recueilli plus de 23 000 contributions sur un espace participatif, les sénateurs ont constaté la nécessité de revoir la décision du gouvernement.

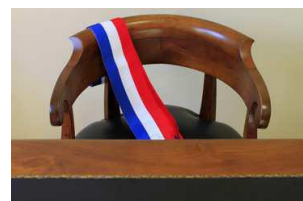
Propositions du Sénat :

- Laisser le pouvoir de modulation de la vitesse maximale autorisée aux présidents de département, aux maires et aux préfets des départements.
- Décentraliser la décision de limiter la vitesse à 80 km/h sur les routes accidentogènes.

Synthèse du rapport - Sécurité Routière : mieux cibler pour plus d'efficacité

✓ NOUVEAU STATUT DE L'ELU

Devant les maires normands, Emmanuel Macron a dû répondre à la question du statut de l'élu. En s'engageant à reprendre « le travail qui a été fait au Sénat » il a rallié les propositions du rapport du groupe de travail du Sénat sur les conditions d'exercice des mandats locaux.



Le 11 octobre 2018, le Sénat rendait public son rapport sur les conditions d'exercice des mandats locaux, rédigé par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Propositions du Sénat :

- Le régime indemnitaire des élus : la délégation a cherché les moyens d'ajuster le modèle fondé sur le bénévolat et sur l'idée que les indemnités de fonction ne prenaient pas la forme d'une rémunération mais d'une compensation.

- Le régime social des élus : le Sénat a apporté une contribution pour clarifier le régime social des élus pour qu'il soit adapté à l'exercice d'une vie professionnelle et personnelle.

- La formation et la reconversion des élus : après une consultation auprès des élus locaux, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat a rédigé des propositions pour offrir aux élus la possibilité d'acquérir des compétences pointues de plus en plus nécessaires à l'exercice même de leur mandat. D'autre part, ces propositions visent à permettre une sortie de mandat moins douloureuse pour ces élus locaux.

- La responsabilité pénale et la déontologie des élus : une régulation de ce que l'on appelle le « cumul des responsabilités » a été envisagée par la délégation en charge de cette proposition de loi.

Synthèse du rapport : Faciliter l'exercice des mandats locaux

✓ LOI ANTICASSEURS



Trop souvent débordé pendant les manifestations, le gouvernement s'est décidé à proposer de les sécuriser. Le 7 janvier 2019, le Premier ministre s'est exprimé dans les termes exacts de la proposition de loi anticasseur du Sénat : « Arriver cagoulé à une manifestation, c'est aujourd'hui une contravention. Demain, ce doit être un délit. »

Le 14 juin 2018, le Sénat a déposé **une proposition de loi adoptée par les sénateurs le 23 octobre 2018, pour prévenir les violences lors des manifestations et sanctionner leurs auteurs**. L'objectif était de pouvoir mettre hors d'état de nuire les casseurs et les agresseurs des forces de l'ordre, qui nuisent au droit de manifester paisiblement.

Le texte a été débattu en commission à l'Assemblée Nationale, le 23 janvier.
Les députés l'ont examiné en séance, mardi 29 janvier.

Proposition du Sénat :

- **Des mesures préventives :**

1. Rendre possible le contrôle de ceux qui se rendent sur un lieu de manifestation.
2. Permettre de constituer, dans le respect des libertés publiques, un fichier de personnes interdites de manifester. Le préfet pourra ainsi interdire aux individus violents de se rendre sur un lieu de manifestation.

- **Des mesures répressives :**

1. Créer un nouveau délit consistant à dissimuler son visage lors d'une manifestation sur la voie publique, puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.
2. Considérer comme un délit, puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, le fait de détenir ou de faire usage lors d'une manifestation de fusées d'artifice ou de détenir toute arme par destination.
3. Mettre en place le principe de « casseur-payeur ».

[Proposition de loi visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs, telle qu'elle a été votée par le Sénat le 23 octobre 2019](#)

✓ IMMIGRATION



Dans sa lettre aux Français, le Président de la République pose aux Français la question suivante : « Une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ? »

Le 6 juin 2018, le Sénat présentait ses propositions sur l'immigration.

Proposition du Sénat :

Définir chaque année au parlement des objectifs chiffrés en matière de politique migratoire. Ces derniers doivent tenir compte des besoins et des capacités d'accueil du pays.

Rapport – Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

✓ **Loi NOTRe et décentralisation**

En Normandie, Emmanuel Macron a été confronté au besoin de décentralisation porté par les élus locaux qui souhaitent ouvrir une nouvelle phase de décentralisation et de déconcentration.



> **Le 13 juin 2018**, le Sénat a adopté la **proposition de loi relative à l'équilibre territorial et à la vitalité de la démocratie locale.**

> **Le 7 novembre 2018**, la Commission des lois a remis un **rapport sur la revitalisation de l'échelon communal.**

Propositions du Sénat :

Conforter le rôle des communes en tant que cellules de base de la démocratie et de

- l'action publique locale en :

1. Consolidant les compétences communales et en donnant aux communes les moyens de l'exercice de ces compétences.
2. Allégeant le poids des normes sur les communes.
3. Facilitant l'exercice des mandats municipaux et le fonctionnement des institutions communales.

- Soutenir le développement des communes nouvelles en :

1. Accordant une juste place à la représentation des communes fusionnées.
2. Articulant communes nouvelles et intercommunalités.

- Renouer avec l'esprit de la coopération intercommunale en :

1. Associant davantage les communes et leurs élus au fonctionnement de l'intercommunalité.
2. Faisant prévaloir les principes de subsidiarité et d'adaptation au terrain.
3. Simplifiant le paysage intercommunal.

Rapport – Revitalisation de l'échelon communal

Visiter le site des sénateurs Les Républicains - Si vous souhaitez vous désinscrire, [cliquez ici](#)

	PATRICIA MORHET-RICHAUD Sénatrice des Hautes-Alpes
	Au Sénat 15 rue de Vaugirard 75006 Paris p.morhet-richaud@senat.fr